

"Rando des Vergers"

6^e édition

Organisation :
ASSOCIATION DE CAVALIERS "BUCEPHALE 54"

LIEU DE RALLIEMENT :
CHEMIN DU CARRÉ 54360 CHARMOIS

email : cavaliersbucéphale54@gmail.com
site : darmed6.wixsite.com/acb54

PROGRAMME - INSCRIPTIONS

Dimanche 17 septembre uniquement début des départs à partir de 9 h. pour une demie journée de rando et retour à CHARMOIS deux boucles vous sont proposées 15 et 25 km avec repas de midi. Les repas sont libres, repas (sans boissons) et sur réservation. Invité accepté avec réservation et paiement.

A bientôt le plaisir de nous retrouver tous ensemble pour passer d'agréables moments de détente avec nos chevaux.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS AVEC REPAS 10 SETP. 2017 IMPERATIVE
AUCUNE INSCRIPTION ne sera prise en compte après cette date et le paiement complet.
Les INSCRIPTIONS avec pique-nique tiré des sacoches le 17 sept seront prises au matin.

à renvoyer par courrier à : Joël MULLER 10, Chemin du Carré 54360 CHARMOIS
avec le chèque dûment rempli et libellé à l'ordre de A.C.B. 54 (Association de Cavaliers "Bucéphale 54")

NOM ou FAMILLE _____ PRENOM(S) _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ VILLE _____
TEL FIXE OU PORTABLE _____ NOM DU CHEVAL _____
AGE DU CHEVAL _____ N° DE SIRE _____ EMAIL _____

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017	
PARTICIPATION - ORGANISATION	6 X _____ = _____
REPAS MIDI sans boisson	9 X _____ = _____
REPAS MIDI INVITE sans boisson	9 X _____ = _____
TOTAL A REGLER	

REGLEMENT - Sécurité : Lors des randonnées, rencontres, rassemblements, organisé par l'association, le cavalier est considéré comme autonome et responsable de sa monture et de lui-même. Il doit être respectueux de sa monture, des autres chevaux et cavaliers de l'association, des personnes extérieures.

L'association ne saurait être tenue pour responsable d'un accident survenu suite à l'inexpérience d'un cavalier en matière d'équitation d'extérieur ou à cause d'une marque flagrante d'irrespect de la part du cavalier concerné.

Tout cavalier participant à la manifestation devra présenter au départ :

- le document d'accompagnement de son équidé et une copie du carnet de vaccination de son cheval, attestant que celui-ci a été vacciné depuis plus d'un mois et moins d'un an (contrôle vétérinaire sur place).

- une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le cavalier et son cheval ou une licence fédérale et sa RCPE, à défaut, une attestation sur l'honneur sera demandée.

- Les chiens sont interdits sur les parcours de randonnée.

- Villes et villages se traversé au pas, mancher sur la route et pas sur le trottoir, sous respect de la réglementation en vigueur.

- Respecter les autres participants, les promeneurs, notre nature, nos chemins et les cultures (chaumes, champs semés et prairies).

- Le port de la bombe est obligatoire.

- Les chevaux doivent être habitués à la randonnée en groupe et être correctement ferrés.

- Tout au long du week-end, chaque cavalier est responsable de son cheval (à l'attache, en-paddock et-sur le parcours) et doit être conscient de son niveau d'équitation.

- Les étalons devront être signalés et les propriétaires s'engagent à assurer une garde permanente auprès d'eux. Les chevaux qui tapent doivent être signalés par un flot rouge à la queue et sont à maintenir à l'écart des autres. Signalez les chevaux débutants par un ruban blanc.

- Tout mineur devra être obligatoirement accompagné d'une personne majeure responsable.

- L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non respect des consignes.

- **Redoubler de vigilance et de prudence lors de traversée de ROUTES (RN, RD etc...)**

- L'association ne pourra être tenue responsable : * des personnes qui s'introduiront sur la randonnée sans inscription

* des objets perdus, oubliés ou volés

* des participants ne respectant pas la signalétique et les mesures de sécurité.

A _____ le ____ / ____ / 2017

Signature :